UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 07/01/2021 de 14 h 00 à 18 h 50

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni en séance plénière le jeudi 07 janvier 2021 à 14 h 00 sur convocation du Président.

Nombre de membres du CA : 35
Nombre de membres élus présents : 32
Nombre de membres élus ayant donné procuration : 00
Nombre de membres élus absents non représentés : 03
Quorum budgétaire : 18

Etaient présents :
Membres du Conseil d'Administration :
M. BORDES Laurent
représentant les personnels enseignants chercheurs :
Mme ALAPHILIPPE Muriel (en visioconférence)
Mme BOLLIET Valérie (en visioconférence)
Mme BOUISSET Christine (en visioconférence)
Mme BUISSON Françoise (en visioconférence)
M. CAPOROSSI Olivier (en visioconférence)
Mme CARRE Hélène (en visioconférence)
M. DAVAIL Stéphane (en visioconférence)
M. DELANGHE Bernard (en visioconférence)
Mme FORERO-MENDOZA Sabine (en visioconférence)
M. GUIOT François-Vivien (en visioconférence)
Mme GOSMANT Martine (en visioconférence)
M. LECOURT Arnaud (en visioconférence)
Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme MIQUEU Karinne (en visioconférence)
M. RENUCCI Antoine (en visioconférence)
M. SABONI Abdellah (en visioconférence)
M. TESSON Frédéric
représentant les usagers :
M. BOURREL Julien
Mme PEREIRA Camille (en visioconférence)
représentant les personnels BIATSS :
M. FASENTIEUX Bertrand
Mme GUENEBEAUD Célia
M. KONARSKI Igor (en visioconférence)
M. MEYLAN Antoine (en visioconférence)
M. THEPAULT Hervé
représentant les personnalités extérieures :
M. HERMES Younis (en visioconférence)
M. LAFLAQUIERE Jean-Pierre (en visioconférence)
Mme LARROUY Isabelle (en visioconférence)
M. LAURAND Régis (en visioconférence)
Mme MAGNET Stéphanie (en visioconférence)
Mme MANSO Marthe (en visioconférence)
Mme PALISSE Christelle (en visioconférence)
Etaient absents :
Avaient donné procuration :
Etaient excusés :
M. BLANCHARD Gérard
Etaient absents non représentés :
M. ANSART Théo
M. MANAUD Corentin

Point VI - Budget initial – exercice 2021
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Article 1 : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1562 ETPT dont 1122 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 440 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- Autorisations d'engagement : 147 251 703 € dont :
  - *108 138 796 € en personnel*
  - *18 292 208 € en fonctionnement*
  - *20 820 700 € en investissement*

.../...

- 151 652 171 € de crédits de paiement dont :
    - *108 138 796 € en personnel*
    - *17 552 502 € en fonctionnement*
    - *25 960 873 € en investissement*

- 137 390 474 € de prévisions de recettes
- un solde budgétaire de – 14 261 697

Article 2 : Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les prévisions comptables suivantes :

Une variation de trésorerie négative :
+ 201 089 € de résultat patrimonial
+ 2 601 089 € de capacité d'autofinancement
+ 1 065 508 € de variation de fonds de roulement

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 08 ABSTENTIONS : 04

Pau, le 15 janvier 2021
Le Président,

Laurent **BORDES**

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président du conseil d'administration
Monique LUBY